

### **13 - Prises de vues numériques des collections patrimoniales par le service de l'inventaire de la Région de Franche-Comté - Convention de partenariat Ville de Besançon - Région de Franche-Comté**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : La Région de Franche-Comté, par le biais de son service régional de l'Inventaire du Patrimoine, souhaite réaliser des clichés numériques d'objets des collections appartenant à la Ville de Besançon.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche et d'étude menés par ce service. Ces photographies ont vocation à enrichir les dossiers des chercheurs, être diffusées sur des bases de données et être exploitées lors d'opérations conjointes de valorisation du patrimoine.

En parallèle, il convient de souligner que ces clichés seront livrés à la Ville de Besançon sous forme numérisée permettant ainsi de compléter les campagnes de numérisation des collections dans lesquelles la Ville de Besançon s'est engagée.

Une convention de partenariat d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, fixe les modalités de prise de vue par les services de la Région des collections appartenant à la Ville et explicite l'usage par la Ville des clichés numériques réalisés par la Région, en autorisant la cession des droits d'auteur du photographe.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Région de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*